

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ  
MÉTRO

NO. R-3879-2014  
PHASE 1

Demanderesse

et

REGROUPEMENT DES ORGANISMES  
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE  
(ROÉÉ)

Intervenant

---

**DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE  
MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN  
COMMANDITE GAZ MÉTRO À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2014, PHASE 1**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT**  
*(Loi sur la Régie de l'énergie, art. 25 et 26, Règlement sur la procédure de la Régie  
de l'énergie (2006), chapitre IV)*

Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) expose ce qui suit :

## **CONTEXTE**

1. Le 27 mars 2014, Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) dépose à la Régie de l'énergie une demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et propose à la Régie de traiter sa demande en deux phases.

2. Gaz Métro demande à la Régie d'autoriser, dans le cadre de la phase 1, la tenue d'une rencontre d'information permettant à Gaz Métro de répondre aux questions du personnel technique de la Régie et des intervenants concernant la pièce *Gaz Métro-1, Document 1*.
3. Le 16 avril 2014, la Régie rend la décision procédurale D-2014-061, par laquelle, notamment, elle accepte de procéder à l'examen de la demande de Gaz Métro en deux phases, autorise la tenue d'une rencontre d'information portant sur les stratégies d'intégration du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) et fixe la procédure pour les demandes d'intervention.

## **L'INTÉRÊT DU ROEE**

4. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie a été fondé en 1997.
5. Depuis ses débuts en 1997, le ROEE a participé activement aux consultations, réunions et audiences de la Régie de l'énergie, notamment dans les dossiers de Gaz Métro.
6. Le nom du coordonnateur du ROEE et l'adresse de l'intervenant sont reproduits à l'Annexe I de la présente demande.
7. Le ROEE est composé de cinq (5) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit d'ENVironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire, de Nature Québec et de la Fondation rivières.
8. Les cinq groupes membres du ROEE représentent des milliers de membres individuels et des dizaines voire centaines d'organismes au Québec.
9. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.
10. Le ROEE a pour objectif d'intervenir en priorité auprès de la Régie de l'énergie du Québec, ainsi qu'au besoin auprès d'autres instances afin de

défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique.

11. Les interventions du ROÉÉ reposent sur les principes et objectifs suivants:

- La protection de l'environnement et du patrimoine naturel ainsi que l'entretien responsable des ressources naturelles du Québec;
- L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;
- La fourniture de services énergétiques au moindre coût tout en limitant les impacts tant au niveau environnemental que social;
- La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie afin notamment d'opérer une diminution de l'utilisation de combustible fossile;
- La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre à travers des choix de consommation plus judicieux;
- La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition du Québec vers une économie durable ;
- La primauté des nouvelles formes d'énergie renouvelables sur les énergies conventionnelles;
- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

12. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position du ROEÉ dans les dossiers de la Régie qui sont uniques et distinctes de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

## **MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION ET APPORT DU ROEÉ**

13. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROEÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROEÉ et de ses membres.

14. Le ROEÉ rappelle que conformément à l'article 5 de la Loi sur la Régie de l'énergie (LRE), l'intérêt public et le développement durable sont au cœur des responsabilités de la Régie et toute question soulevée devant elle doit être examinée à la lumière de cette disposition.

## **Les stratégies d'intégration du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE)**

15. La demande R-3879-2014 vise notamment à inaugurer le processus réglementaire et tarifaire en ce qui a trait de la mise en œuvre du SPEDE. Le ROEÉ entend donc soutenir la Régie dans cet exercice en veillant à ce que les stratégies d'intégration du SPEDE proposées par Gaz Métro soient élaborées sur des bases solides qui respectent le *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre*, la *Loi sur la Régie de l'énergie*, l'esprit et la finalité du SPEDE et les principes de développement durable.

16. L'intervenant s'assurera notamment du bien-fondé des prévisions d'achats nécessaires de droits d'émissions par Gaz Métro et vérifiera si celles-ci correspondent réellement à l'ensemble des émissions de la société en commandite assujetties au SPEDE.

17. Le ROEÉ entend par ailleurs examiner et commenter les trois scénarios d'émissions de même que les prévisions des prix des droits d'émission présentés par Gaz Métro pour établir ses stratégies d'intégration du SPEDE et évaluera si ces prévisions sont réalistes.

18. Le ROEÉ souhaite également s'assurer que la méthode d'allocation des coûts liés au SPEDE proposée par Gaz Métro respecte les principes de causalité et d'équité, et ne soit pas susceptible d'entraîner des impacts environnementaux non prévus.
19. De plus, le ROEÉ s'attardera à la traduction adéquate des coûts associés aux émissions de GES en éléments du signal prix, afin que l'intégration du SPEDE reflète le principe du pollueur-payeur.
20. L'intervenant entend de plus examiner les effets qu'aura le processus de vente et d'achat proposé par Gaz Métro sur les résultats des programmes en efficacité énergétique dans les années à venir. Il tient à s'assurer que les fluctuations potentielles du cours des émissions soumis au SPEDE ne nuisent pas à la constance des efforts en efficacité énergétique et en diminution des émissions de gaz à effets de serre déployés par Gaz Métro.
21. Le cas échéant, le ROEÉ entend proposer des ajustements réglementaires permettant d'assurer une constance des efforts en efficacité énergétique sans égard à la valeur des émissions soumises au SPEDE.

**Le prolongement de l'ordonnance de suspension de l'application de la formule d'ajustement automatique (FAA) jusqu'au 30 septembre 2015 et le maintien du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire à 8,90%**

22. Le ROEÉ ne s'oppose pas à la demande de Gaz Métro visant le prolongement de l'ordonnance de suspension de l'application de la formule d'ajustement automatique (FAA) jusqu'au 30 septembre 2015.
23. Bien qu'il reconnaisse la faiblesse persistante des taux d'intérêt sur les marchés financiers et qu'il prenne acte des positions adoptées par la Régie dans les décisions D-2013-036 et D-2013-085, le ROEÉ préfère s'abstenir de soutenir ou non la proposition de Gaz Métro de maintenir le taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire à 8,90%.
24. Le ROEÉ se réserve le droit de faire des représentations sur tout autre sujet du dossier qui pourrait être soulevé par Gaz Métro et l'ensemble des intervenants lors de l'évolution du dossier et notamment lors de la séance d'information qui aura lieu le 3 juin 2014.

## BUDGET

25. Le ROÉ joint à la présente demande son budget de participation conformément aux indications de la Régie dans la décision procédurale D-2014-061, qui se limite à la phase 1 du dossier.

26. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

## PAR CES MOTIFS, LE ROÉ DEMANDE À LA RÉGIE DE :

**ACCUEILLIR** la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROÉ et son budget de participation pour la phase 1 du dossier.

**ACCORDER** le statut d'intervenant au ROÉ pour la demande R-3879-2014.

## LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 25 avril 2014

*(s) Pascale Boucher Meunier*

---

Me Pascale Boucher Meunier

**FRANKLIN GERTLER, ÉTUDE LÉGALE**

Aldred Building

507 Place d'Armes, bureau 1701

Montréal, Québec H2Y 2W8

Tél. (514) 798-1988

Fax. (514) 798-1986

[admin@gertlerlex.ca](mailto:admin@gertlerlex.ca)

[pbouchermeunier@gertlerlex.ca](mailto:pbouchermeunier@gertlerlex.ca)

# Annexe I

Adresse du ROEE :

## **Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)**

Mme Anouk Nadeau Farley, coordonnatrice du ROEE  
1-6875 rue Garnier  
Montréal, QC  
H2G 3A3  
Courriel : [coordo.roee@gmail.com](mailto:coordo.roee@gmail.com)

## Annexe II

### REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROÉÉ :

#### 1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

#### Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

#### Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.), ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.



## **2. Fédération québécoise du canot et du kayak**

Organisme à but non lucratif.

### Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

### Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

## **3. Regroupement de surveillance du nucléaire**

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

### Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

### Principales activités :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

#### **4. Nature Québec**

Depuis près de 25 ans, Nature Québec intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

#### Principales activités :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

#### **5. La Fondation Rivières**

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'oeuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

**Protéger les rivières**

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

**Développer et diffuser des programmes de sensibilisation**

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

**Consolider le réseau de partenaires**

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

**Assurer une saine gestion**

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.